

# 3 DOMAINES D'INTERVENTION

## Education

Contribution à la compréhension  
des difficultés scolaires

## Développement

Contribution à la compréhension  
du développement psychologique  
et social de l'enfant

## Conseil en orientation

Accompagnement dans  
l'élaboration des projets de vie et  
de formation

# Modalités d'intervention

- Entretien individuel
- Bilan psychologique
- Atelier collectif
- Intervention en classe
- Participation aux réunions de suivi des élèves
- Relation avec l'équipe éducative et les partenaires extérieurs

Gratuité et neutralité

# Contact

**Centre d'Information et  
d'Orientation d'Angers**  
12 rue Papiou de la Verrie,  
49000 Angers

**Point d'accueil Segré**  
6 rue Auguste Rodin,  
locaux de la mission locale  
49500 Segré-en-Anjou Bleu

**téléphone** : 02.41.66.84.42



## Permanences de Mme PETIT dans les établissements

**Collège Camille Claudel**  
6 rue de Launay,  
49370 Val d'Erdre-Auxence

Téléphone : 02 41 77 42 37

**Collège François Rabelais**  
1 Rue Pierre Melgrani  
49000 Angers

Téléphone : 02 41 48 12 06

**Lycée Professionnel Paul Emile Victor**  
101 rue des Roses,  
49240 Avrillé

Téléphone : 02 41 21 01 30



# MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PsyEN

*Psychologue de  
l'Éducation Nationale*

## Spécialité

Éducation, Développement et  
Conseil en Orientation scolaire et  
professionnelle



## Quand et Où ?

- **Collège Camille Claudel** : Jeudi, prise de rdv auprès de la CPE, Mme Texier.
- **Au CIO** : du lundi au vendredi et pendant les vacances scolaires en prenant rdv au 02.41.66.84.42

### POUR QUI ?

- L'élève, avec ou sans sa famille, éducateurs etc...

### QUI DEMANDE ?

- L'élève directement
- L'équipe éducative
- La famille/responsables légaux par téléphone

Je n'ai pas de motivation

Je me sens en difficulté



Je ne sais pas quoi faire l'année prochaine

Je n'ai plus envie de venir au collège

J'ai besoin d'être accompagné dans mon projet

Je me sens mal dans ma peau

Je veux partir en apprentissage, comment faire ?



## C'EST :

- Un lieu d'écoute en cas de mal-être,
- Une aide pour réfléchir à son orientation,
- Un temps d'analyse de la situation et des capacités de l'élève en vue d'aménagements scolaires,
- Un lien avec l'équipe éducative.

## CE N'EST PAS :

- Un suivi thérapeutique,
- Un diagnostic médical,
- Une obligation, mais l'élève peut être reçu sans autorisation parentale préalable à la demande de l'équipe éducative.